



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL TENUE LE MERCREDI 12 MAI 2021, PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE, EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 ET DE LA DÉCLARATION D'URGENCE SANITAIRE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Sont présents : madame et messieurs les conseillers Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, Alain Giroux représentant du canton de Gore, Pierre Thauvette maire du village de Grenville, Thomas Arnold maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, Jacques Parent maire du canton de Harrington, Carl Péloquin maire de la ville de Lachute, Howard Sauvé maire de la municipalité de Mille-Isles, Marc-Olivier Labelle maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Jason Morrison maire du canton de Wentworth, formant quorum sous la présidence de monsieur Scott Pearce, préfet et maire du canton de Gore.

Monsieur Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier, Me Renée-Claude L'Allier, directrice Greffe et Affaires juridiques et madame Estelle Bédard, coordonnatrice des ressources humaines et attachée de direction, assistent également à la séance.

21-05-150 BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT - COMMISSION SUR L'ÉTAT DES LIEUX ET GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES: ADOPTION D'UN MÉMOIRE

CONSIDÉRANT que le Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC d'Argenteuil (PGMR) est entré en vigueur le 11 novembre 2016;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil dénombre sur son territoire plusieurs infrastructures et équipements liés à la gestion des matières résiduelles, dont un lieu d'enfouissement technique et deux plateformes de compostage;

CONSIDÉRANT que dans son PGMR 2016-2020, la MRC d'Argenteuil considère que les matières résiduelles sont des ressources à valoriser collectivement par le biais de l'économie circulaire ;

CONSIDÉRANT que la MRC a mis en place une série d'actions régionales intégrées dans une vision globale afin de mieux trier et valoriser la matière;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil a développé une Stratégie de revitalisation économique visant à favoriser la synergie entre les entreprises de la région, travaillant activement à mettre en place l'économie circulaire;

CONSIDÉRANT que Tricentris, un organisme sans but lucratif desservant aujourd'hui plus de 200 municipalités membres et dont le siège social est à Lachute, a démarré une chaîne de valorisation du verre en débutant avec un produit de première transformation, le Verrox (usine de micronisation du verre), et de deuxième transformation, la silice précipitée ;

CONSIDÉRANT que la MRC a mis de l'avant le concept du parc industriel Synercité et un Synerlab, un centre d'expertise et d'innovation en économie circulaire qui sera situé à Lachute au cœur de Synercité, favorisant les échanges entre les entreprises pour l'économie circulaire;

CONSIDÉRANT que la MRC a adhéré au projet Mission Recyclage Compostage, dans le but d'augmenter le taux de récupération des matières recyclables et organiques générées par les industries, commerces et institutions;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charette, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir une enquête et une audience publique portant sur *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes*, afin de dresser le portrait au Québec de l'élimination des déchets ultimes et de la capacité d'élimination anticipée pour les 20 prochaines années;

CONSIDÉRANT que durant le printemps 2021, le BAPE a invité les organismes municipales à participer à plusieurs ateliers et à soumettre un mémoire d'opinion avant le 14 mai 2021, dans le cadre de ladite audience publique;

364 P NP DM161.1

L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'atelier de réflexion du BAPE tenu le 21 avril 2021, les représentants de la MRC, messieurs les maires Marc-Olivier Labelle, Carl Péloquin et Howard Sauvé, ont recommandé au conseil de déposer un mémoire dans le cadre de l'enquête publique;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC ont pris connaissance dudit mémoire énonçant notamment trois principales recommandations:

1. L'échelle de planification des matières résiduelles doit demeurer la MRC,
2. Le tri à la source et l'innovation doivent s'imposer pour réduire l'enfouissement des résidus ultimes,
3. L'exemplarité de l'État : un changement s'impose pour les institutions publiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyée par monsieur le conseiller Carl Péloquin et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil adopte le mémoire intitulé «La gestion des résidus ultimes- L'approche de la MRC d'Argenteuil», daté du 12 mai 2021;
2. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil autorise le dépôt dudit mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, dans le cadre de l'enquête et de l'audience publique portant sur L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes, avant la date butoir du 14 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c. c. Commission sur l'état des lieux et la gestion des résidus, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Copie certifiée conforme
sujette à ratification

ce 14 mai 2021



Marc Carrière
Directeur général et secrétaire-trésorier